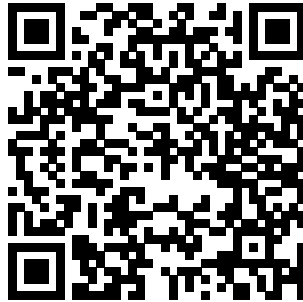


MATHON-LAVILLAUGOUET



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 27 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 5 janvier 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

**Article 1378-1 Code
de procédure civile**

**Loi n°2016-1547 du
28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 28 janvier 2007,

Madame Denise Léone Ernestine **MATHON**, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Louis Charles **LAVILLAUGOUET**, demeurant à CAVAILLON (84300) 1205A avenue Saint Baldou. Née à MONTROUGE (92120), le 14 novembre 1921. Décédée à CHEVAL-BLANC (84460) (FRANCE), le 15 septembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benjamin ROUSSET, notaire à CAVAILLON (84300) 104 avenue du Maréchal Joffre, le 14 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Pierre GAUTIER, notaire membre de la Société dénommée « Pierre



Ecrit par Echo du Mardi le 5 janvier 2021

GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT, notaires, associés d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire deux Offices Notariaux », sis à SORGUES (Vaucluse), 71 Allée des Moulins et à MENERBES (Vaucluse), référence CRPCEN : 84009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3947036

Publié le 05/01/2021